Chambre de Métiers et de l'Artisanat

MAIRIE DE PRESLES
Madame Céline CAUDRON
Maire
78 rue Pierre Brossolette
95590 PRESLES

Le Président,

Nos réf. : MA/FA/IP- 066/26
Vos réf. : 2026-091 CC/CB
Objet : Plan Local d'Urbanisme de Presles
Direction Population – Service urbanisme
Affaire suivie par : Mme Cindy BAUDRY

Cergy, le 13 août 2026

Madame le Maire,

Par courrier en date du 2 juillet 2026, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF VAL D'OISE sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Presles.

Après lecture du dossier par notre pôle Développement des Entreprises et Compétences, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler cinq grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre d'une modification du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la création d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes
- La création de logements afin de faciliter l'hébergement des jeunes ou des personnes en reconversion professionnelle vers les métiers de l'artisanat.

Nous vous proposons de prendre contact avec notre chargé de mission développement territorial et entreprises pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.
Contact : Florent AMBROSINO – florent.ambrosino@cma-idf.fr - 06 02 06 67 96.

Nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la CMA Ile-de-France–VAL D'OISE
Michel ALEXEEF